

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 mars par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Gabrielle GIRAUX, Martine ROVIRA, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MEZIERES, Jean-Pierre BEQUET (Auvers-sur-Oise); Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL-PINON (Butry-sur-Oise); Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery); Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus); Stephan LAZAROFF (Frouville); Annie POU CET (Génicourt); Éric COUPPE (Hédouville); Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin); Christian DUMET (Labbeville); Marion WALTER (Livilliers); Philippe GUEROULT, Chantal

DESHONS, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD (Vallangoujard); Bruno HUISMAN (Valmondois).

ABSENTS : Éric COLIN, Abel LEMBA DIYANGI, Florent BEAULIEU, Julien SERIGNAC (pouvoir à Jean-Pierre BEQUET), Frédéric ANDRIAMARO (pouvoir à Daniel DESFOUX), Anne SAGLIER (pouvoir à Bruno HUISMAN).

COMMUNES NON REPRÉSENTÉES: Arronville, Ménéville.

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	24
Votants :	27

Budget

Le Président rappelle le travail de préparation du budget communautaire, avec l'active contribution de Matthieu LAURENT, Florence DUFOUR et de la Commission des finances. Il précise que les orientations budgétaires définies lors de la précédente réunion ont naturellement été prises en compte. Il rappelle que cette année encore, l'équilibre peut être atteint en intégrant le FPIC des communes au budget communautaire (sous réserve d'une délibération unanime lors de la notification officielle du FPIC 2018) mais souligne que les marges de manœuvre financières sont très réduites. Il indique, enfin, que quelques ajustements ont dû être opérés depuis la précédente réunion, compte tenu d'informations reçues depuis.

Matthieu LAURENT souligne que le budget de fonctionnement ne permet cette année que, seulement, 67 000 € d'autofinancement; ce qui témoigne de la réduction, année après année, de la marge de manœuvre financière de la Communauté.

Budget de la CCSIAffectation du résultat CCSI 2017

DÉLIBÉRATION 2018-15 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2017, le 20 mars 2018 par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2017, soit : 570 034.12 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2017, soit : 280 423.12 €
- Vu les restes à réaliser 2017 en investissement dépenses 184 500.82 €, en investissement recettes 194 010.00 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2018 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes le déficit d'investissement de 280 423.12 €
DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 570 034.12 € :

002 (maintien au fonctionnement)	289 611.00 €
1068 (virement à la section d'investissement)	280 423.12 €

Budget primitif de la CCSI

DÉLIBÉRATION 2018-16 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif de la CCSI pour 2018 :

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses :	8 864 893,01 €
- recettes :	8 864 893,01 €
- pour la section d'investissement à :

- dépenses :	1 612 417,41 €
- recettes :	1 612 417,41 €

Budget annexe développement économiqueAffectation du résultat 2017 développement économique

DÉLIBÉRATION 2018-17 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2017, le 20 mars 2018 par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2017, soit : 122 056.31 €
- Vu l'excédent global d'investissement constaté au 31/12/2017 soit : 788 008.17 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2018 du budget annexe pour l'aménagement des zones économiques de la Communauté l'excédent d'investissement

001 (maintien à l'investissement)	788 008.17 €
-----------------------------------	--------------

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

002 (maintien au fonctionnement)	122 056.31 €
----------------------------------	--------------

Budget annexe développement économique

DÉLIBÉRATION 2018-18 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe primitif du développement économique pour 2018 qui s'élève

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses :	122 056,31 €
- recettes :	122 056,31 €
- pour la section d'investissement :

- dépenses :	1 781 124,17 €
- recettes :	1 781 124,17 €

Budget autonome Office du tourisme

Florence DUFOUR tient à se féliciter de la façon dont le budget communautaire soutient temporairement l'Office du Tourisme (OT). Isabelle MÉZIÈRES s'associe à ce propos tout en indiquant que l'OT, compte tenu des efforts en cours, devrait trouver en deux ou trois ans un bon niveau d'équilibre.

Bruno HUISMAN, à cette occasion, s'étonne de la démarche de la Directrice de l'OT qui sollicite une contribution du Moulin de la Naze en pourcentage de ses recettes.

Isabelle MÉZIÈRES précise que ce pourcentage ne porte que sur les entrées vendues par l'OT.

Affectation du résultat 2017 Office du Tourisme

DÉLIBÉRATION 2018-19 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2017 le 20 mars 2018 par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2017, soit : 87 923.81 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2017, soit : 12 589.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2018 du budget office du tourisme le déficit d'investissement de 12 589.00 €

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 87 923.81 € :

002 (maintien au fonctionnement)	75 334.81 €
1068 (virement à la section d'investissement)	12 589.00 €

Budget annexe Office du Tourisme

DÉLIBÉRATION 2018-20 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget autonome primitif pour 2018 de l'Office du Tourisme qui s'élève

- pour la section de fonctionnement à :
 - dépenses : 326 395,43 €
 - recettes : 326 395,43 €
- pour la section d'investissement :
 - dépenses : 15 589,00 €
 - recettes : 15 589,00 €

Taux de fiscalité CCSI 2018

DÉLIBÉRATION 2018-21 (finances)

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2007,
- Vu les taux de TH, FB, FNB et CFE pratiqués en 2017 sur la Communauté de communes,
- Ayant entendu l'exposé du Président

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir pour l'année 2018 les taux suivants :

7,36 pour le taux de TH
1,00 pour le taux de TFB
2,40 pour le taux de TFNB

DÉCIDE de poursuivre le processus de rapprochement par moyenne pondérée des taux de CFE, pour arriver, sur l'ensemble des communes, au taux de 18,33% sur 4 ans, selon le tableau d'intégration établi en 2016 par les services fiscaux.

Taxe des ordures ménagères (TEOM)

Philippe GUEROULT s'interroge sur les excédents de recette de la TEOM.

Le Président précise qu'il a demandé à la Commission des finances d'examiner ce point. Il existe, en effet, un excédent historique que, jusqu'à présent, les élus n'avaient pas souhaité corriger, dans la crainte, renforcée par les annonces faites de toute part, d'un renchérissement prochain des coûts de collecte et de traitement. L'appel d'offres en cours au sein du Smirtom (qui couvre 12 communes sur 15) permettra de se faire une idée étayée sur des faits. La Commission des finances pourra s'y référer pour faire des propositions, sachant que l'excédent de la TEOM est actuellement utilisé pour financer les différentes actions communautaires, qu'il faudra alors, soit diminuer, soit financer autrement.

Matthieu LAURENT dit qu'il a bien pris en compte l'échéance de l'appel d'offres du Smirtom dans l'agenda de la Commission des finances. Il précise que la CCSI n'a pas modifié les taux de TEOM, mais que les bases, qui sont définies par les services fiscaux, augmentent régulièrement ; ce qui contribue à l'accroissement de l'excédent.

Isabelle MEZIERES précise, en faisant mention d'une question d'Éric COLIN posée par écrit, que c'est à la demande de la Commune d'Auvers-sur-Oise que le syndicat Tri-action a décidé de réduire son surplus de 196 000 €, ce qui permet de réduire la TEOM sur ce syndicat de 5%.

DÉLIBÉRATION 2018-22 (finances, déchets)

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du syndicat mixte auquel ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de réduire de 5% le taux de TEOM sur Auvers-sur-Oise, pour prendre en compte la diminution dans les mêmes proportions de la participation demandée par TRI-ACTION pour la zone 1 (AUVERS-SUR-OISE) desservie par ce syndicat ; ce qui donne, pour 2018, le taux de TEOM sur cette zone de 11,38%
- de maintenir pour la zone 2 (FROUVILLE, HÉDOUVILLE) desservie par TRI-OR, le taux de 9,33%
- de maintenir pour la zone 3 (BUTRY-SUR-OISE) desservie par le SMIRTOM avec un service particulier, le taux de 10,48%
- de maintenir pour les zones 4 (ARRONVILLE, ENNERY, EPIAIS-RHUS, GENICOURT, HEROUVILLE, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLEE, VALLANGOUJARD et VALMONDOIS ayant le même service et de fixer pour cet ensemble le taux unique suivant sur ce territoire couvert par le SMIRTOM de 6,43 %

Enfance

Centres de loisirs communautaires

DÉLIBÉRATION 2018-23 (enfance, finances)

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, présente le résultat de l'analyse des besoins et des ressources des centres de loisirs communautaires, dans le but de déterminer le niveau des subventions qu'il convient de leur allouer en 2018.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, pour l'année 2018, de verser aux associations gestionnaires de centres de loisirs les montants suivants :

- AOJE (Ennery)	305 000 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles)	55 000 €
- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville)	65 000 €

À ces subventions annuelles récurrentes, s'ajoute, à titre exceptionnel, afin de combler le déficit causé par l'absence

d'anticipation par l'association du départ à la retraite de sa directrice :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville) 20 000 €

CAF : point conseils parents enfants (PCPE)

DÉLIBÉRATION 2018-24 (finances, enfance)

Annie POU CET, Vice-Présidente chargée de l'enfance, fait part au Conseil de la proposition de réaliser, avec un financement CAF à 90%, une réunion de « point conseils parents enfants », en partenariat avec la PMI, dans le but d'informer les familles sur les organisations en place ainsi que sur leurs droits et sur les prestations sociales. Cette réunion se tiendrait à Génicourt le samedi 16 juin 2018 en matinée. Les différentes structures enfance de la Communauté seront représentées sous la forme de stands où les professionnels pourront mettre en place des activités ludiques pour les enfants et rencontrer les familles.

Afin de réaliser ce projet il convient de solliciter l'aide de la CAF et autoriser le Président à signer une convention de partenariat.

Il est précisé que certains équipements qui seront acquis à cette occasion avec cette aide auront un usage durable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une subvention de la CAF pour l'organisation d'une journée de « point conseils parents enfants »,

DIT que le montant de cette aide sera d'environ 10 000 €, en fonction des dépenses constatées,

AUTORISE le Président à signer la convention ad hoc.

Subventions diverses

Sauvegarde Vexin Sausseron (SVS)

DÉLIBÉRATION 2018-25 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association « Sauvegarde Vexin Sausseron », anciennement dénommée « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords » (SVS), qui contribue très utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, colloques, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Philippe GUEROU LT insiste sur l'importance des recommandations, des conseils et de l'assistance aux particuliers qui réalisent des constructions, tant par cette association que par le Parc et insiste pour que ces deux entités replacent l'urbanisme dans leurs priorités, ce qui n'a pas été suffisamment le cas ces dernières années.

Cette observation est appuyée par le Président qui la retransmettra à la SVS et au Parc naturel régional.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2018 une subvention de 2 000 € à l'association Sauvegarde Vexin Sausseron (SVS).

Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

DÉLIBÉRATION 2018-26 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention du Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) qui, chaque année, anime la fête des villages de la vallée (ancienne fête cantonale) et qui se propose dorénavant de couvrir (sous réserve, naturellement, de l'accord de chacune des communes concernées) l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2018 une subvention de 1 000 € au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

Avenant / maîtrise d'œuvre « lot 7 »

Gérard LEROUX, Vice-Président chargé de l'économie, rappelle les réflexions issues de l'étude architecturale sur le « lot 7 » qui conduisent à positionner différemment les deux bâtiments « ateliers locatifs » et « coworking », ce qui conduit à redéfinir, par avenant sans incidence financière de rémunération, la mission confiée au cabinet d'architecte.

DÉLIBÉRATION 2018-27 (finances, travaux, économie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier ainsi le programme de l'opération de maîtrise d'ouvrage initialement prévu pour la réalisation des bâtiments « ateliers locatifs » et « coworking » sur la zone d'activités communautaire des Portes du Vexin à Ennery :

- L'entité de programme tertiaire initialement prévue est supprimée. Pour mémoire, celle-ci comprenait les locaux suivants : accueil, bureaux fermés, espace de co-working, espaces e-administration, salles de réunion et sanitaires,
- Le nombre d'ateliers sera de 15 environ. Ils seront d'une surface unitaire d'emprise de 80 m² pour 100 m² utiles environ, y compris les surfaces de mezzanines,
- Le nouveau montant du coût prévisionnel est de 1 531 230 € HT (valeur novembre 2016 et hors ouvrages de VRD).
- Ces modifications de programme ont pour conséquence une modification du marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 2.4 du CCAP sans incidence financière. Celle-ci porte sur les points suivants :
 - Reprise de l'ensemble des éléments de mission d'études à partir de la phase APS sur la nouvelle base du programme et avec prise en compte d'une nouvelle réflexion sur l'organisation spatiale des ateliers ;
 - Le forfait de rémunération, comprenant la reprise des études et le nouveau programme, reste inchangé.

AUTORISE le Président à signer un avenant et ses annexes en ces termes.

Vidéoprotection

DÉLIBÉRATION 2018-28 (sécurité)

Éric BAERT, Vice-Président chargé du cadre de vie et de la sécurité, fait le point sur la Vidéoprotection, suite à une réunion en Préfecture le 27 mars.

Au total

- 4 communes avaient reçu une autorisation en 2017 : Auvers-sur-Oise, Ennery, Génicourt et Valmondois,
- 3 nouvelles communes sont autorisées en 2018 : Butry-sur-Oise, Hédouville et Labbeville.

Les autres dossiers devront être revus à la lumière de l'avis de la commission préfectorale qui les a rejetés.

Il apparaît indispensable que la Communauté de communes soit assistée, tant pour la révision de ces dossiers que pour la mise en œuvre de la vidéoprotection sur les 7 communes autorisées.

Pour ces raisons, il est proposé de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) par un Marché à procédure adaptée (MAPA).

Par ailleurs, compte tenu du déploiement, en cours, de la fibre optique, il semble logique de bien coordonner le déploiement de la vidéoprotection avec celui de la fibre optique.

Enfin, il pourrait être proposé aux communes qui le souhaiteraient de se regrouper pour leur faciliter la gestion du stockage des données et des procédures relatives l'examen de ces données, conformément aux règles en vigueur.

Isabelle MEZIERES dit que le Département pourrait aider à la réalisation de l'opération. Il est donc fait mention de cette possibilité d'aide dans la délibération

Le Président estime que l'on pourrait diminuer le nombre de caméras en supprimant les redondances entre la sortie d'un village et l'entrée dans le village voisin. Pour cela, il convient de ne pas rémunérer l'AMO au nombre de caméras posées, mais de façon indépendante du volume financier de l'opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de lancer un Marché à procédure adaptée pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la vidéoprotection,

SOLLICITE l'aide technique du Département pour bénéficier de son expertise et éviter toute démarche redondante, SOLLICITE les aides financières de l'État, de la Région et du Département,

DIT que la commission des marchés publics de la Communauté effectuera le choix entre les différentes offres, en veillant à ne pas inciter à la multiplication des points de surveillance,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour lancer la procédure et appliquer la décision de ladite commission.

Musique

Bruno HUISMAN, Vice-Président chargé de la Culture, évoque le partenariat avec le Festival d'Auvers-sur-Oise.

Après un échange, il est convenu de maintenir le partenariat avec le Festival d'Auvers-sur-Oise pour la réalisation d'une classe d'orgue.

Déchets verts Butry-sur-Oise / Smirtom

La Commune de Butry-sur-Oise dispose d'un service supplémentaire mis en œuvre par le Smirtom pour la collecte et le traitement des déchets verts. Le coût de ce service supplémentaire est compensé par une majoration de la TEOM sur le secteur de Butry-sur-Oise. Dans le cadre de la conteneurisation de la collecte des déchets, le Smirtom suggère d'étudier la possibilité de fournir sur cette commune des bacs de déchets verts.

Après un échange, il est convenu de ne pas donner suite à cette suggestion.

Contrat de ruralité

Le Conseil fait le point sur les projets envisagés, à la lumière de la réunion tenue en Préfecture le 28 mars en présence des maires concernés par un projet communal.

L'échange met en lumière les points suivants :

- Le contrat de ruralité apparaît dorénavant comme l'une des modalités de financement des projets communaux et communautaires ; en dépit, des grandes imprécisions sur la démarche, il convient donc de considérer ce nouveau moyen comme positif et d'être pro-actifs pour en bénéficier le mieux possible ;
- Les incertitudes sur les montants et le caractère assez flou des règles ont obligé la CCSI (comme les autres communautés) à une démarche tâtonnante, ce qui ne doit pas exclure la recherche d'une vision à moyen-long terme, qu'il faudra conduire avant le contrat de ruralité 2019 ;
- L'État, en offrant ces nouveaux financements dans le cadre communautaire pousse les élus (ce qui est effectivement le cas dans notre Communauté) à concevoir leurs projets dans

une approche territoriale et donc à s'engager à bâtir, pas à pas, un projet de territoire ;

- Prenant en compte la remarque faite par le représentant de la Région à la réunion en Préfecture, la CCSI et les communes devront rechercher à mieux utiliser les financements régionaux ; concernant les opérations futures, une réunion sera très prochainement organisée avec la Région et le Département afin de présenter toutes les possibilités de financement ; concernant le contrat de ruralité, certains projets pourraient être réorientés vers un dispositif de financement Région-Département ;
- Enfin, il convient d'utiliser les différentes possibilités de financement (ex : le Président a orienté vers le PNR, et son programme de certificats d'économie d'énergie, le Maire d'Hédouville qui avait alerté le Conseil lors de la précédente réunion à propos de la panne irréparable de la chaudière de son école, pour laquelle il recherchait un financement).

Isabelle MÉZIERES demande que le projet de contrat de ruralité soit examiné en Commission des finances.

Matthieu LAURENT considère que le sujet ne relève pas de la Commission des finances, mais essentiellement des choix de chaque commune et des priorités politiques de la Communauté.

Le Président conclut l'échange en proposant que le projet de contrat de ruralité soit finalisé au cours d'une réunion du Conseil des Maires sur ce thème, le 17 avril prochain.

Bouches à incendie /hydrants

DÉLIBÉRATION 2018-29 (sécurité)

Éric BAERT fait le point sur le contrôle des bouches à incendie. Il rappelle l'appel d'offres publié en fin d'année dernière par la Communauté sur ce sujet et pour lequel aucune réponse n'avait été reçue. Il indique qu'il a, depuis lors, fait directement appel à quatre entreprises spécialisées dans ce domaine, dont il a analysé les offres et il en communique la synthèse.

Vu le CGCT et notamment l'article L. 5211-39-1 sur les mutualisations de services (loi NOTRe),

Considérant les statuts de la CCSI et notamment le chapitre 17.9 qui inscrit le principe de la mutualisation et prévoit que, sous réserve d'une délibération du Conseil communautaire, des actions de « mutualisation de services » pourront être mises en œuvre par la Communauté au bénéfice des communes

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de mettre en œuvre une mutualisation de services relative au contrôle des bouches à incendie des communes membres qui le souhaitent,

RETIENT, pour une mission d'une durée de 3 ans, l'offre de l'entreprise Qualiconsult pour le contrôle des bouches à incendie sur le territoire communautaire,

PRÉCISE que l'offre de cette entreprise vaut pour toutes les communes de la Communauté qui commanderont et régleront directement les opérations de contrôle sur leur territoire,

DIT que cette action, conformément à la loi, sera évaluée et fera l'objet d'une communication du Président lors du débat d'orientation budgétaire.

Fibre optique

Éric BAERT invite les élus à une réunion d'information sur les conditions d'accès à la fibre optique pour les particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Président,
Marc GIROUD